



Retracting a health mutual by internet

Par **orlane**, le **23/09/2011** à **20:08**

Bonsoir,Voilà mon souci, je veux changer de mutuelle santé pour mes fils et moi même, j'ai donc fait un comparatif mutuelle en ligne.. j'ai donné mon tel+ mail, un conseiller me contacte et me propose une mutuelle à mes besoins ensuite cette personne me dirige vers un responsable qui s'occupe de la gestion.. la mutuelle pour nous 3 s'élevait à 86 euros/mois ce que le 1er conseiller m'a dit et ensuite l'autre personne me parle de me prélever 2 fois 80 euros (172 euros le 1er mois) je lui ai dit que ce n'est pas ce qui était convenu donc je refuse mais avant que cela se passe j'ai donné mes coordonnées bancaires j'ai dit à ce conseiller que je me rétractais.. voulant ne pas me "perdre comme éventuelle cliente" me rappelle qqes heures + tard il me dit qu'il a annulé cette 1ère mutuelle (pour être sûre et rassurée je lui ai demandé de m'envoyer cette annulation par mail et par courrier) et à ce jour toujours rien.. Ai-je 15 jours de rétractation? Que me conseillez-vous? En + de cela il me propose une autre mutuelle car la 1ère ne me convenait pas par rapport au prix et là il me propose une autre adaptée à mes besoins SWISSLIFE.. Merci d'avance de me renseigner.. ORLANE

Par **pat76**, le **01/10/2011** à **16:47**

Bonjour, Vous allez voir votre banquier et vous lui dites de n'accepter aucun prélèvement demandé par la mutuelle. Ensuite vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la mutuelle dans laquelle vous précisez que vous n'avez signé aucun contrat avec elle et qu'avant de le faire vous désirez recevoir par courrier un exemplaire de la mutuelle qui vous a été proposée au téléphone, cela, afin de prendre connaissance des conditions générales en toute quiétude avant de signer un contrat. Vous indiquez que pour l'instant vous n'êtes en aucun cas client de la mutuelle n'ayant signé aucun contrat. Vous ajoutez que vous avez donné l'ordre à votre banquier de n'accepter aucun prélèvement de la mutuelle tant

que vous ne lui en aurez pas remis l'autorisation écrite signée de votre main.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.